

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR
HOMAIR INVESTISSEMENT SAS

PRESENTEE PAR



AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE HOMAIR VACANCES



Le présent document relatif aux autres informations d'Homair Vacances a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") le 22 janvier 2015, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Homair Vacances.

Le présent document complète la note en réponse de Homair Vacances sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le n° 15-029, en date du 22 janvier 2015 (la "**Note en réponse**"), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée (l' "**Offre**") visant les actions de Homair Vacances initiée par Homair Investissement.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet d'Homair Vacances (www.homair-finance.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- **Homair Vacances**, 570, avenue du Club Hippique – Immeuble le Derby – 13090 Aix-en-Provence, et
- **Portzamparc Société de Bourse**, 13, rue de la Brasserie, 44100 Nantes.

1.	Présentation d'Homair Vacances	3
1.1.	Informations générales sur Homair Vacances.....	3
1.2.	Informations générales sur le capital social d'Homair Vacances	4
1.2.1.	Capital social.....	4
1.2.2.	Forme des actions	4
1.2.3.	Cession et transmission des actions.....	4
1.2.4.	Actionnariat et droits de vote	5
1.2.5.	Autres titres donnant accès au capital	5
1.3.	Organes de direction, de surveillance et de contrôle	6
1.3.1.	Le directoire.....	6
1.3.2.	Le conseil de surveillance	6
1.3.3.	Commissaires aux comptes	8
1.4.	Activités de la Société.....	8
1.5.	Faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2014	9
1.6.	Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes clos le 30 septembre 2014	10
2.	Informations comptables et financières	16
3.	Personne assumant la responsabilité du présent document.....	16

Le présent document est établi par Homair Vacances, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12.396.398 euros dont le siège social est situé au 570, avenue du Club Hippique – Immeuble le Derby – 13090 Aix-en-Provence, et dont le numéro d'identification est 484 881 917 RCS Aix-en-Provence ("**Homair Vacances**" ou la "**Société**") conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Homair Investissement, société par actions simplifiée au capital de 722.523,40 euros, dont le siège social est situé au 8 rue Lemercier, 75017 Paris, et dont le numéro d'identification est 801 407 800 RCS Paris (l' "**Initiateur**" ou "**Homair Investissement**") visant le solde des actions Homair Vacances non détenues à ce jour par Homair Investissement au prix de 8,70 euros par action (l' « **Offre** »), à l'exception (i) des 998.900 actions auto-détenues par la Société que cette dernière a décidé de ne pas apporter à l'Offre et (ii) des 93.150 actions sous-jacentes au plan d'attribution gratuite d'actions arrêté par le directoire d'Homair Vacances le 2 avril 2013 et dont ni la période d'acquisition ni la période de conservation n'aura expiré à la date de clôture de l'Offre (les "**Actions Gratuites**").

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, dans les conditions décrites dans la note d'information à la section 1.2.1, (i) le 25 septembre 2014, auprès de fonds gérés par Montefiore Investment SAS et Naxicap Partners, de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Iliade SAS ("**Iliade**"), qui détient 10.280.128 actions, 2.962.896 BSA 1, 569.467 BSA 3 et 468.698 BSA 4 de Homair Vacances, et (ii) le 8 octobre 2014, auprès de dirigeants et anciens dirigeants de Homair Vacances et de Montefiore Investment SAS, de 966.344 actions Homair Vacances et de l'ensemble des bons de souscription d'actions de Homair Vacances (les "**BSA**") non détenus par Iliade (soit 37.104 BSA 1, 486.142 BSA 3, 531.302 BSA 4, 1.540.000 BSA 1-2013 et 660.000 BSA 2-2013).

A l'issue de cette acquisition, l'Initiateur détient, directement et indirectement à travers Iliade, 90,72% du capital et 94,54% des droits de vote théoriques d'Homair Vacances (avant dilution résultant de l'exercice des BSA, que l'Initiateur détient en totalité), étant précisé que Homair Vacances auto-détient 998.900 actions représentant 8,06% de son capital et 4,69% de ses droits de vote théoriques. Compte tenu du franchissement par l'Initiateur des seuils de 50% du capital et des droits de vote de Homair Vacances, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des articles 235-2 et 234-2 du règlement général de l'AMF. Elle sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1. PRESENTATION D'HOMAIR VACANCES

1.1. INFORMATIONS GENERALES SUR HOMAIR VACANCES

- **Dénomination sociale** : Homair Vacances.
- **Forme juridique et droit applicable** : Homair Vacances est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance soumise au droit français ("**Homair Vacances**" ou la "**Société**").
- **Siège social** : 570, avenue du Club Hippique – Immeuble le Derby – 13090 Aix-en-Provence.
- **Registre du commerce et des sociétés** : Homair Vacances est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 484 881 917.
- **Date d'immatriculation et durée de la Société** : La Société a été immatriculée le 9 novembre 2005 avec une durée de vie de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

- **Statuts** : Les statuts d'Homair Vacances sont consultables au siège social d'Homair Vacances ou sur son site Internet (www.homair-finance.com).
- **Objet social** : La Société a pour objet :
 - la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général, et de ses filiales, en particulier ;
 - toutes prestations liées à la gestion des participations et notamment les prestations administratives, financières et commerciales ; et
 - en général toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
- **Exercice social** : L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

1.2. INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAPITAL SOCIAL D'HOMAIR VACANCES

1.2.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à 12.396.398 €. Il est divisé en 12.396.398 actions de 1 € chacune, toutes entièrement libérées.

1.2.2. Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

1.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En application du III de l'article L. 233-7 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital social égale à deux pour cent (2 %) ou tout multiple de franchissement de l'un de ces seuils, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre total d'actions, de droits de vote correspondant et de titres donnant accès au capital qu'elle détient seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

Le non-respect de cette disposition statutaire est sanctionné, à la demande (consignée au procès-verbal de l'assemblée) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5% du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où l'actionnaire inscrit méconnaîtrait sciemment l'obligation d'information de franchissement de seuil vis-à-vis de la Société, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

1.2.4. Actionnariat et droits de vote

À la date du présent document, le capital et les droits de vote d'Homair Vacances et les BSA sont répartis de la façon suivante :

	Capital		Droit de vote		BSA 1	BSA 3	BSA 4	BSA 1 - 2013	BSA 2 - 2013
<i>Homair Investissement via Iliade</i>	10 280 128	82,93%	19 168 951	90,00%	2 962 896	569 467	468 698		
<i>Homair investissement en direct</i>	966 344	7,80%	966 344	4,54%	37 104	486 142	531 302	1 540 000	660 000
Total Homair Investissement directement et indirectement	11 246 472	90,72%	20 135 295	94,54%	3 000 000	1 055 609	1 000 000	1 540 000	660 000
Auto-contrôle	998 900	8,06%	998 900	4,69%					
Flottant	151 026	1,22%	164 297	0,77%					
Total	12 396 398	100,00%	21 298 492	100,00%	3 000 000	1 055 609	1 000 000	1 540 000	660 000

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins deux (2) ans au nom d'un même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

1.2.5. Autres titres donnant accès au capital

À la date du présent document, à l'exception des BSA que l'Initiateur détient directement et indirectement (via Iliade) en intégralité, et des Actions Gratuites, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

1.3.ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

1.3.1.Le directoire

La Société est dirigée par un directoire composé de cinq membres, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le directoire d'Homair Vacances est composé des personnes suivantes :

- Alain Calmé – Président du directoire,
- Philippe de Trémolles
- Jérôme Faucheur de Battisti, - Directeur Commercial et Ventes,
- Nick Riggs - Directeur Al Fresco, et
- Eric Larelle - Directeur technique et Travaux.

Les membres du directoire sont nommés, pour une durée de six années et sont toujours rééligibles. Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du directoire et confère à l'un d'eux la qualité de président du directoire.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire et les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport sur la marche des affaires sociales.

Dans les trois (3) mois de la clôture du second et du quatrième trimestre de chaque exercice, le directoire doit présenter au conseil de surveillance, aux fins de vérifications et de contrôle, les comptes semestriels et annuels.

1.3.2.Le conseil de surveillance

Lors de la réunion du conseil de surveillance de la Société en date du 25 septembre 2014, Messieurs Pierre-Olivier Desplanches, Jonathan Zafrani et Madame Barbara Imbs ont été cooptés membres du conseil de surveillance en remplacement de Messieurs Daniel Guez, Jean-Marc Espalioux, Daniel Elalouf, de Madame Angèle Fauchier, de Montefiore Investment SAS et de Naxicap Partners SA, démissionnaires de leurs fonctions avec effet immédiat. Monsieur Pierre-Olivier Desplanches a été désigné président du conseil de surveillance.

Messieurs Eric Bismuth et Martin Vial continuent d'exercer leurs fonctions de membres du conseil de surveillance.

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, parmi ses membres, pour une durée de six années et sont toujours rééligibles.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action et aucun d'entre eux ne peut faire partie du directoire.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil de surveillance détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire et les décisions doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. Il convoque l'assemblée générale des actionnaires de la Société, à défaut de convocation par le directoire. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En outre, conformément à l'article 16.1 des statuts de la Société, les décisions suivantes ne pourront être prises par le directoire qu'après avoir été préalablement autorisées par le conseil de surveillance de la Société statuant à la majorité simple de ses membres :

- toutes décisions relatives à un projet de fusion, de scission, d'apport partiel ou de location gérance du fonds de commerce de la Société ou de l'une de ses filiales.
- la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties d'un montant total par exercice social excédant 500.000 euros et non prévu au budget annuel approuvé.
- les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés.
- toute diversification des activités de la Société ou de ses filiales.
- toute opération de financement long terme par la Société ou ses filiales ayant pour effet d'augmenter le montant total de dettes cumulé du groupe d'un montant supérieur à 2.000.000 euros et toute nouvelle opération de financement au-delà de ce montant.
- l'ouverture de capital ou la cession à un tiers de tout ou partie du capital de l'une des filiales de la Société.
- toutes décisions relatives à l'introduction en bourse des titres de la Société ou de l'une de ses filiales.
- la mise en place de plan d'intéressement ou de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions au sein de la Société ou de ses filiales.
- toute décision relative à la modification des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales.
- toute décision de cession de titres de la société ILD.

- tout rachat de titres par la Société.
- la nomination ou la révocation des membres du directoire, son président, et la proposition à l'assemblée de la nomination ou du renouvellement des commissaires aux comptes de la Société
- la conclusion de tout accord en dehors du budget approuvé, y compris d'acquisition d'actifs ou de titres et d'investissements et impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par la Société ou ses filiales pour des montants annuels supérieurs à 2.000.000 d'euros.
- l'approbation des projets de résolutions soumises au vote des assemblées d'actionnaires. et
- l'approbation du budget annuel.

Le conseil de surveillance présente enfin à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1.3.3.Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires d'Homair Vacances sont :

- Deloitte & Associés (185 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly sur Seine) ; et
- Grant Thornton (100 rue de Courcelles – 75017 Paris).

Les commissaires aux comptes suppléants d'Homair Vacances sont :

- IGEC - Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (3 rue Léon Jost - 75017 Paris) ; et
- BEAS (7 villa Houssay - 92524 Neuilly sur Seine).

1.4. ACTIVITES DE LA SOCIETE

L'histoire de HOMAIR VACANCES débute en 1989 avec la création de la société Ingénierie Loisirs Développement (ILD) par Daniel Guez. A l'origine dédiée à l'aménagement de terrains sportifs et de loisirs (golfs) pour le compte de collectivités locales, ILD réoriente rapidement son activité vers l'aménagement et la gestion de campings en Délégation de Service Public (DSP).

En 1994, les premiers mobil-homes sont mis en place et la marque Homair Vacances est lancée. Le groupe accélère son développement via des opérations de M&A (fusion avec Campasun en 1996, diverses acquisitions) et la mise en place de partenariats, moins capitalistiques. Dès le début des années 2000, le groupe commercialise ses séjours par Internet et se développe à l'international (Espagne d'abord). En 2006, la société Iliade et Daniel Guez créent HOMAIR VACANCES qui acquiert ILD.

HOMAIR VACANCES s'introduit en Bourse en 2007 (Alternext), au prix de 5,10€/action et poursuit ses acquisitions. En 2011, le groupe fait l'acquisition de Thomson Al Fresco (~1 000 mobil-homes, ~45 campings) auprès de TUI Travel PLC. Il dispose alors de deux marques : Homair Vacances et Al Fresco. En 2012, Naxicap Partners prend une participation minoritaire aux côtés de Montefiore Investment dans la holding de contrôle Iliade à hauteur de 40,8% (sur la base d'un prix de 7,00€/action HOMAIR VACANCES). En 2013, Iliade rachète environ 10,4% du capital de la société auprès d'actionnaires minoritaires au prix de 5,75€/action. Cette opération entraîne, début 2014, une offre publique de

rachat d'actions de HOMAIR VACANCES sur ses propres actions au cours de laquelle près de 6,6% du capital est racheté au prix de 5,75€/action.

En septembre 2014, HOMAIR VACANCES fait l'acquisition de 100% de la société britannique Eurocamp (~6 800 mobil-homes, 170 campings), précédemment filiale du groupe anglais Holidaybreak.

Avec l'acquisition d'Eurocamp, HOMAIR VACANCES double de taille et renforce sa présence européenne sur le marché de l'hôtellerie de plein air avec près de 15 000 mobil-homes répartis sur 300 sites. En tirant profit de sa base historique de clientèle française et britannique, le groupe développe une offre d'emplacements à travers l'Europe (France, Espagne, Italie, Croatie, Irlande, Portugal, Autriche, Allemagne et Pays-Bas).

Homair Vacances dispose de savoir-faire complémentaires, allant de la commercialisation des séjours à la sélection-exploitation des sites, en passant par l'aménagement des emplacements et l'entretien des mobil-homes.

Homair Vacances, en M€	30 sept. 2011	30 sept. 2012	30 sept. 2013	30 sept. 2014	PRO FORMA 2014
CA	61,7	66,5	71,0	75,2	178,2
Variation	+32,4%	+7,8%	+6,8%	+5,8%	-
Excédent brut d'exploitation ou EBITDA	19,9	18,9	20,2	20,8	39,9
en %CA	32,2%	28,5%	28,5%	27,6%	22,4%
Résultat d'exploitation ou EBIT	8,7	6,6	6,7	5,8	-
en %CA	14,1%	10,0%	9,4%	7,7%	-
Capitaux propres part du groupe (A)	37,0	41,0	41,4	29,2	-
Endettement financier net (B)	56,5	53,1	55,9	148,7	-
Gearing (= B/A)	1,5	1,3	1,4	5,1	-

Source : états financiers audités Homair Vacances,

Les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ont été publiés le 23 décembre 2014. Le périmètre de consolidation intègre Eurocamp pour 20 jours d'activité dans la mesure où la prise de contrôle effective a eu lieu le 10 septembre 2014.

Des informations pro forma relatives au chiffre d'affaires et à l'EBITDA sont présentées dans le tableau ci-dessus pour l'exercice clos au 30 septembre 2014, comme si le changement de périmètre était intervenu à l'ouverture de l'exercice. Ainsi le chiffre d'affaires sur 12 mois au 30 septembre 2014 de l'ensemble consolidé HOMAIR Vacances et EUROCAMP s'élève à 178 197 K€, pour un EBITDA de 39 906 K€.

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 30 septembre 2014 à l'exception de ceux mentionnés à la section 1.6 du présent document.

1.5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

L'exercice a été marqué par les événements suivants :

- Le 22 octobre 2013, le groupe a acquis le fonds de commerce et le foncier du camping Dunes et Soleil à Marseillan, dans le cadre du processus de cessions d'actifs fonciers, le foncier a été cédé le 21 février 2014 à la société Pèbre.
- Le 28 novembre 2013, la société a procédé au rachat de 1 038 550 actions. Homair Vacances a ensuite annulé, le 2 décembre 2013, 302 608 de ses propres actions.
- Dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par Homair Vacances sur ses propres actions, qui s'est déroulée du 21 février 2014 au 12 mars 2014 inclus, 712.583 actions ont été apportées, moyennant un prix de rachat unitaire de 5,75 €.
- Le 10 avril 2014 a eu lieu une réduction du capital social d'Homair Vacances par annulation des 712.583 actions acquises dans le cadre d'une Offre Publique de Rachat d'Actions.
- Le 15 avril 2014, le foncier du camping la Baie des Anges à La Ciotat a été cédé à la société DLE filiale du groupe BNP, Homair Vacances devenant ainsi locataire du terrain.
- Le 10 septembre 2014, Le groupe Homair Vacances a acquis 100% des actions de Eurocamp Limited, précédemment filiale du groupe anglais Holidaybreak pour un prix d'acquisition de 85,5 M£. Dans le cadre de cette acquisition, le Groupe Homair Vacances a procédé à une renégociation de son endettement. Ainsi, la société Starlight Camping limited, filiale de Homair Vacances à 100%, a conclu une convention de crédit prévoyant :
 - la mise en place d'un prêt à terme d'un montant cumulé de 112 M£ divisé en deux tranches ;
 - un prêt relais d'un montant cumulé de 10 M£ ;
Le tout aux fins (i) de financer partiellement l'acquisition de la société Eurocamp pour la contrevaletur en livres sterling de 107,2 M£ et (ii) de refinancer partiellement l'endettement existant de la Société dans la limite maximum de 23,6 M£.
 - une ligne de crédit d'investissement d'un montant cumulé de 5 M£ ; et
 - un crédit renouvelable d'un montant cumulé de 60 M£.
- Le 25 septembre 2014, la société Homair Investissement SAS, contrôlée par un fonds d'investissement conseillé par The Carlyle Group, a acquis l'intégralité du capital de la société Iliade SAS (société jusque là contrôlée par Montefiore Investment, elle-même accompagnée par Naxicap Partners), qui détient 82,93% du capital et 86,56% des droits de vote théoriques de Homair Vacances. Le prix par action Homair Vacances résultant de cette opération est de 8,6949 euros par action Homair Vacances.

1.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

- Le 8 octobre 2014, la société Homair Investissement a procédé à l'acquisition des actions et BSA Homair Vacances détenus par les personnes agissant de concert avec Iliade (i.e. des dirigeants et anciens dirigeants de Homair Vacances et Montefiore Investment), représentant 7,80% du capital et 8,19% des droits de vote théoriques de Homair Vacances (avant dilution résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions) et l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par Homair Vacances. Le prix par action Homair Vacances résultant de cette opération est de 8,6949 euros par action Homair Vacances.

- Le 13 octobre 2014, la société Homair Investissement, a déposé auprès de l'AMF un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée qui sera suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire portant sur les titres de Homair Vacances au prix unitaire de 8,70 euros.
- Le 24 novembre 2014, il est à noter l'arrivée de Philippe de Trémiolles au poste de DAF du Groupe Homair Vacances.

Depuis la publication, le 23 décembre 2014, des comptes consolidés d'Homair Vacances relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, le communiqué de presse suivant a été publié par Homair Vacances :



RESULTATS 2014

Aix-en-Provence – le 22 janvier 2015

Les états financiers de l'exercice 2014 (clos le 30 septembre 2014) du groupe Homair reflètent une croissance du chiffre d'affaires (+5,8%), la quasi-stabilité de l'EBITDA à 20,1 M€ et une nette augmentation de la dette financière. Ces résultats sont très fortement impactés par l'acquisition d'Eurocamp, finalisée le 10 septembre dernier. En effet, celle-ci trouve sa traduction comptable sur le bilan mais aussi, plus marginalement, sur le compte de résultat consolidé, puisque les 20 jours intégrés sur l'exercice 2014 correspondent à la basse saison pour le secteur. L'opération pèse donc négativement sur la profitabilité consolidée du Groupe en 2014, à hauteur de 0,5 million d'euros au niveau de l'EBITDA et sur l'augmentation de son endettement consolidé.

- Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du Groupe a progressé de 5,8 %, pour atteindre 75,1 millions d'euros. Hors impact Eurocamp, la croissance s'élève à 3,3 %. En incluant sur une base pro-forma 12 mois le chiffre d'affaires Eurocamp, le chiffre d'affaires consolidé atteint 178,2 millions d'euros.
- L'EBITDA est quasi-stable à 20,1 millions d'euros, contre 20,2 millions en 2013. Hors effet Eurocamp, l'EBITDA consolidé s'élève à 20,6 millions d'euros. En incluant sur une base pro-forma 12 mois d'EBITDA Eurocamp, l'EBITDA consolidé atteint 39,9 millions d'euros.
- Les charges financières sont en forte croissance (+1,3 million d'euros), en raison principalement de la charge sur 12 mois en 2014 des emprunts obligataires mis en place mi-2013 d'une part et des frais liés aux remboursements anticipés dans le cadre du refinancement global de la dette d'autre part.
- Le résultat exceptionnel est lié à l'externalisation du foncier sur le camping de la Ciotat ainsi qu'à des provisions sur litiges.
- La dette financière nette est pour sa part en augmentation du fait de l'acquisition d'Eurocamp : elle passe de 55,8 millions d'euros au 30 septembre 2013 à 148,5 millions d'euros à fin septembre 2014.

1. Les faits marquants de l'exercice

- Fin octobre 2013, le Groupe a fait l'acquisition du camping *Dunes et Soleil*, à Marseillan.
- Dans le cadre de sa stratégie d'externalisation foncière engagée depuis 2012, le Groupe Homair Vacances a cédé le foncier du camping-village 4 étoiles *La Baie des Anges*, situé à La Ciotat.
- Entre novembre 2013 et fin février 2014, Homair a procédé au rachat de ses titres en bourse et via une Offre Publique de Rachat, pour un total de 1,7 million de titres.
- Le 10 septembre 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition d'Eurocamp. Cette opération lui a permis de confirmer sa position de leader européen de l'hôtellerie de plein-air, avec une flotte de près de 15 000 mobile-homes disposés sur environ 300 campings principalement situés en France, Espagne, Italie et Croatie.
- La prise de contrôle d'Iliade, actionnaire majoritaire d'Homair Vacances par Homair Investissement, elle-même contrôlée par un fonds conseillé par The Carlyle Group est intervenue le 25 septembre dernier.

2. Résultats de l'exercice clos au 30 septembre 2014

Compte de résultat consolidé

En k€	2014	2013
Chiffre d'affaires	75 170	71 035
EBITDA	20 077	20 240
% CA HT	26,7%	28,5%
Résultat d'exploitation	5 783	6 697
% CA HT	7,6%	9,4%
Résultat net (avant goodwill)	188	1 335
Résultat net (après goodwill)	-582	811
Résultat net (après goodwill, part du Groupe)	-989	623

Note : données consolidées auditées en normes françaises. Exercice clos le 30 septembre

Bilan consolidé

en M€	Comptes Consolidés 2014	Comptes Consolidés 2013
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	74,8	19,3
Immobilisations corporelles	125,5	81,8
Immobilisations financières	2,4	2,2
Total Actifs non courants	202,7	103,4
Total Actifs courants	48,8	34,7
Dont disponibilités et autres VMP	26,6	21,9
TOTAL ACTIF	251,5	138,1

en M€	Comptes Consolidés 2014	Comptes Consolidés 2013
PASSIF		
Capitaux propres	32,3	44,2
Provisions pour risques et charges	0,8	-
Dettes financières	175,3	77,8
Dettes d'exploitation	43,1	16,1
TOTAL PASSIF	251,5	138,1

Note : données consolidées auditées en normes françaises

3. Evènement postérieur à la clôture

La société Homair Investissement, a déposé le 13 Octobre 2014 auprès de l'AMF un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée qui sera suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire portant sur les titres de Homair Vacances au prix unitaire de 8,70 euros.

L'intégralité des résultats consolidés 2014 (1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014) est disponible sur le site internet www.homair-finance.com, dans la rubrique « Publications ».

Code ISIN : FR0010307322
Mnémonique : ALHOM

Site investisseurs : www.homair-finance.com
Site marchand : www.homair.com

Homair Vacances : un spécialiste des séjours de vacances en mobile-homes

Le Groupe Homair Vacances est spécialisé dans le secteur de l'hôtellerie de plein air depuis plus de 20 ans. Avec trois marques établies -Homair Vacances, Al Fresco et Eurocamp-, une flotte de près de 15 000 mobile-homes disposés sur environ 300 campings situés principalement en France, Espagne, Italie et Croatie, le Groupe est aujourd'hui le leader européen de l'hôtellerie de plein air.

CONTACTS



Philippe de Trémolles
Directeur Administratif et Financier

e

info@homair-finance.com

T : +33 (0) 4 42 59 14 32

F : +33 (0) 4 42 95 03

63



Corinne Haury
Relations
Analystes/Investisseurs/Press

corinne.haury@threecofl.com

T : +33 (0) 6 85 76 05 60

2. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Le rapport annuel est inclus par référence dans le présent document et intègre :

- les comptes consolidés d'Homair Vacances relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014 diffusés le 23 décembre 2014.
- le rapport de gestion du directoire de la Société et le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés, ainsi que les comptes sociaux d'Homair Vacances et le rapport des contrôleurs légaux y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2014 et diffusés le 22 janvier 2015.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.homair-finance.com).

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 22 janvier 2015 et qui sera diffusé le 26 janvier 2015, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'Offre initiée par Homair Investissement. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Paris, le 22 janvier 2015

HOMAIR VACANCES

Représentée par Monsieur Alain Calmé, en qualité de de Président du Directoire